

COMPTE - RENDU
Séance du Conseil Municipal
du 27 Novembre 2017

Présents : M. Linéatte, Mme Lebrun, Latapie-Copé, MM. Noblécourt, Gance, Mmes Masson, Legrand Valérie, Not, Diéval, MM. Merlin, Lanvin, Boitel, Cheval, Capelle, Lecot.

Excusés : Mme Legrand Marie-Josée
Melle Aberbour
M. Brunoy avec pouvoir à Mme Diéval

Le quorum atteint, la séance débute à 19 h 00. Mme Latapie-Copé est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

M. Linéatte présente, au nom du conseil municipal, toutes ses condoléances à Mme Marie-Josée Legrand pour le décès de son père et tous ses vœux de prompt rétablissement à M. Michel Brunoy.

I. Rapport commission voirie-habitat-bâtiments

1. Projet habitat maison du CIL.

Monsieur Merlin et Monsieur Linéatte ont rencontré Monsieur Pruvot chargé du projet à la Maison du Cil.

- Proposition d'aménagement de la zone AU2 :
 - Du côté ville du locatif (parcelles à proximité de l'école) ;
 - En arrière de ces terrains : parcelles en accessibilité à la propriété mais aussi également du locatif en accession à la propriété.

Avis favorable à l'unanimité

2. Voirie : Travaux communauté de communes

Rappel de ce qui est pris en charge par Terre de Picardie. Programmation annuelle ,... :

- Travaux neufs sur les accessoires de voirie : bordures, caniveaux ;
- Travaux sur les bandes de roulement : enduit de couche de surface, dérasement ;
- Réparation : bordures, avaloirs.
- Évocation de l'enduit de couche de surface (coût de l'ordre de 4€ le m²), qui est utilisable sur une voirie légère et qui pourrait convenir Rue du Parc, Ruelle Mansart, Rue d'Edemissen.
- Bordurages Rue de Pertain (demande à la Communauté de Communes Terre de Picardie).
- M. le Maire propose, suite à la commission voirie, d'envisager la réfection de la rue O.Dumont dans sa 2^{ème} partie et la rue J.Catelas. le programme pourrait être le suivant :
 - 2018 : effacements des réseaux.
 - 2019 : travaux de voirie.

Le SIEP et la FDE sont informés.

Proposition de lancer une mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre.

M.Cheval : les réseaux d'eau potable de la pharmacie jusque l'église devront être repris.

Un dossier pourrait également être fait pour le Conseil Départemental (cadre de vie). Cela doit passer par Terre de Picardie.

Adopté à l'unanimité

3. Poids lourds Route d'Omiécourt

Malgré les mesures déjà mises en place, le panneau indiquant l'interdiction pour les poids lourds à 2500m à Omiécourt semble mal adapté. Il manque aussi un peu de signalétique en ville. L'agence routière EST sera contactée.

4. Borne de recharge pour véhicules électriques.

M. le Maire rappelle le maillage organisé au niveau départemental par la FDE.

L'opération sera réalisée avant fin 2017. SOPELEC doit procéder à l'installation.

Avis sur l'emplacement : le conseil approuve le choix de la commission : à proximité du stationnement covoiturage sur la place de la mairie.

M. Cheval : Qui paye l'abonnement ?

M. Linéatte : un compteur indépendant est posé. L'utilisateur paye en C.B.

5. Points divers

Signalisation à installer sous les sens interdits de la Rue du parc et de la rue du Tour de Ville pour informer que les vélos peuvent emprunter ces rues à contre sens.

II. Extension de la crèche

Une rencontre a eu lieu avec M.Cheval, Mme Rouvroy, M. Caron (Terre de Picardie), Madame la directrice de la crèche, Monsieur Gance et Monsieur Linéatte d'afin d'évoquer les difficultés actuelles de la crèche.

- Difficultés financières : il y a eu obligation d'embauche d'une infirmière, suppression des contrats aidés.
- Mises aux normes.

Le projet d'extension a été évoqué. Possibilité alors d'un agrément pour 10 enfants supplémentaires, d'autant plus que la demande est importante.

Augmenter la capacité d'accueil impliquerait une augmentation des recettes et des dotations.

Le financement de la CAF est actuellement encore très conséquent.

Une participation de la Communauté de Communes sous forme de fonds de concours a été évoquée.

Il serait logique de coordonner ces travaux avec ceux concernant l'école maternelle, qui devraient débiter l'an prochain.

M.Cheval : une réflexion est en cours concernant l'accès à l'école maternelle, dans le cadre des travaux, par l'arrière de la crèche.

M.Linéatte demande l'autorisation de lancer un appel d'offres pour désigner un architecte qui assurera la maîtrise d'œuvre.

Adopté à l'unanimité

III. Rapport commission finances

Point sur le budget communal:

Le chapitre 11 atteint 95% des dépenses prévues.

Points délicats : Énergie électricité / reliquats de 2016.

Alimentation : CLSH / nombre d'enfants élevé. C'est donc une dépense supplémentaire « positive ».

Dépenses diverses : Dubosqueille / reprise des dernières concessions au cimetière / ≈ 3600€.

Honoraires d'avocat : Affaire secrétaire général / 4500€.

Chapitre 12 (frais de personnel) : ceux-ci sont en recul par rapport à 2016.

Chapitre 14 (participations au titre de la solidarité intercommunale) : le FNGIR est stable et conforme aux prévisions, le FPIC sera cette année positif pour la commune du fait de la fusion des deux communautés de communes.

Charges de gestion courante : correspondent aux prévisions.

Le point est également fait sur les recettes de fonctionnement. On notera la procédure de sauvegarde mise en place pour la société Greentech, ce qui implique un « gel » des loyers dus à la commune et une proratisation de la taxe des déchets ménagers.

Dépenses d'investissement : elles comprennent les travaux prévus (rue du tour de ville, voirie maison médicale, jardin public,...) et pour cette année des remboursements de retenue de garantie pour travaux antérieurs.

Budget assainissement : en dépenses de fonctionnement apparaît une somme importante (prévue) en sous-traitance. Il s'agit de la DSP conclue avec la SAUR, à laquelle nous devons un an et demie de prestation.

Les recettes correspondent aux reversements du SIEP et aux primes d'épuration.

L'investissement se limite aux remboursements d'emprunts.

Budget lotissement : il restait en début d'année un reliquat de travaux à régler et quelques intérêts sur l'emprunt remboursable en 2018. Deux terrains ont été vendus cette année, un seul payé pour l'instant. L'investissement se limite au remboursement du capital de ce même emprunt.

IV. Proposition société KOGEBAN

M. le Maire expose : la société KOGEBAN basée à Nesle assure par stockage et chauffage au bois l'alimentation en énergie pour AJINOMOTO. Elle souhaite un terrain de 1 hectare environ en location pour expérimenter la TCCR (Taillis à Très Courte Rotation). La commune peut proposer le terrain situé en « zone 4 » des bassins d'infiltration de la STEP de Chaulnes, inutilisable pour l'agriculture.

L'objectif est de fabriquer du broyat pour biocombustible. La convention s'étalerait sur 25 ans.

Une location à titre précaire serait établie, basée sur le montant des fermages imposé par la chambre d'agriculture.

M.Merlin : insiste sur le fait qu'on a besoin de la zone 4 en cas de très fortes pluies car les eaux excédentaires y sont déversées.

M. Linéatte : c'est aussi ce qui intéresse cette société par rapport à ces apports d'eau.

M. Lanvin : il faudra indiquer dans la convention que le terrain devra être remis en état au bout des 25 ans.

Adopté à l'unanimité.

V. Instruction des documents d'urbanisme

M. le Maire rappelle les dispositions de la loi ALUR (2014)

Au 1^{er} Janvier 2018 se terminera la mise à disposition des services de l'Etat pour la totalité de l'instruction pour les communes. Le Pays Santerre Haute-Somme a mis en place un service destiné à reprendre l'instruction de ces documents d'urbanisme. Les communes sont invitées à conventionner par rapport à une grille de tarifs correspondant aux types de documents : déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager,...

2 conventions possibles : 1 sans les CUA ;

1 qui assure toutes les instructions.

M. Gance donne des précisions sur les tâches à accomplir dans ce domaine.

M. Cheval (président du PSHS) donne des précisions sur ce service : personnel du Pays, budget annexe à équilibrer,...

M.Linéatte propose la prise en charge globale de cette prestation par le Pays Santerre Haute-Somme.

Adopté à l'unanimité

VI . Statuts Terre de Picardie

M. le Maire : la fusion des deux communautés de communes (ex CCHP et CCS) oblige à une refonte des statuts qui doivent être présentés aux conseils municipaux dans les 3 mois qui suivent leur adoption par Terre de Picardie.

M.Linéatte donne lecture des statuts qui sont commentés par l'assemblée.

Adopté à l'unanimité

M. Lecot , à l'examen des articles de presse, fait remarquer la mauvaise ambiance qui règne lors des Conseils Communautaires.

M. Cheval (Président de Terre de Picardie) donne des précisions sur les différents, notamment financiers, qui en effet posent problème actuellement.

VII . Points divers

M. Noblécourt évoque le fait qu'une nouvelle association motocycliste semble siéger rue de Nesle, dont il a rencontré les dirigeants. Ceux-ci souhaitent organiser des rassemblements réguliers. Les riverains craignent pour leur tranquillité et l'ont exprimé par courrier.

M. Linéatte précise n'avoir reçu en mairie aucun dépôt de création d'association, que tout rassemblement du type « concentration motos » doit être déclaré en sous-préfecture et que celle-ci demande l'avis au Maire. Il est bien évident que ce genre de manifestation ne sera pas autorisé s'il y a en effet des nuisances identifiées en amont. M. le Maire propose à M. Noblécourt de prendre contact avec les personnes concernées pour un rendez-vous en mairie.

La séance est levée à 21 h 30.

Le Maire